



75 000 emplois pour la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2015, l'équivalent de 75 000 emplois à temps plein est mobilisé pour accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie, qu'elles vivent à domicile ou dans une institution dédiée. Ces deux formes d'aide professionnelle sont moins mobilisées que dans le reste de la France de province. Par ailleurs, seulement la moitié des salariés d'entreprises d'aide à domicile retirent plus de 800 euros mensuels nets de leur activité.

Fabrice Michaillesco, Virginie Mora, Insee

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2015, la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées mobilise l'équivalent de 75 000 emplois à temps plein (ETP), qu'elle se déroule à domicile ou qu'elle implique l'entrée en établissement d'hébergement (*sources et méthode*). Le nombre total de personnes employées est supérieur à ce chiffre car nombre de ces emplois sont occupés par des personnes les exerçant à temps partiel.

Le maintien à domicile des seniors en perte d'autonomie mobilise 45 100 ETP dans la région. Outre 8 900 ETP d'infirmiers, ce sont notamment 31 700 ETP d'auxiliaires de vie et d'aides ménagères qui accompagnent les personnes âgées pour les gestes de la vie quotidienne. Par ailleurs, près de 750 établissements de la région hébergeant des personnes âgées en perte d'autonomie emploient 29 900 ETP. Parmi ceux-ci, 17 600 relèvent des professions d'aide-soignant ou d'agent de service et 3 900 des professions médicales. Le reste relève de l'encadrement et du social pour l'essentiel.

L'ampleur et la structure de ces volumes d'emploi résultent d'un recours à ces deux types d'aides professionnelles qui varie fortement avec l'âge des personnes. Faire appel à une aide professionnelle concerne très peu de seniors âgés de 60 à 74 ans (*figure 1*). En revanche, entre 75 et 84 ans, 20 % des personnes ont recours à une aide à domicile professionnelle tandis que 4 % résident en institution. Au-delà de 85 ans, ces proportions atteignent 43 % et 15 %.

Aide à domicile et vie en institution sont moins fréquentes qu'ailleurs

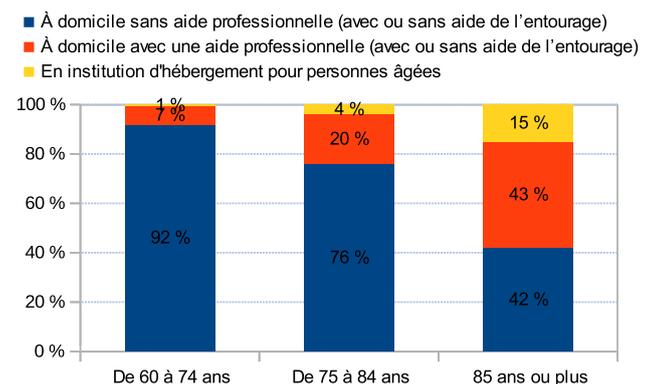
Mobiliser des professionnels de l'aide à domicile comme vivre en institution est plus rare en Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans les autres régions de province. Après 75 ans, 35 % des personnes ont recours à l'une ou l'autre de ces formes d'aide professionnelle, proportion inférieure de 3,6

points à la moyenne des régions de province (*figure 2*). Cet écart atteint 5,6 points si l'on considère uniquement les personnes de plus de 85 ans.

Cela provient en partie d'une offre de lits en institution plus restreinte qu'ailleurs, en proportion de la population âgée. En 2017, la région compte 10,1 lits en institution pour 100 personnes de plus de 75 ans, contre 12,7 en France de province. Avec 12,9 lits, seules les Alpes-de-Haute-Provence se distinguent. Par ailleurs, parmi les personnes âgées de plus de 75 ans résidant à domicile, 30 % mobilisent une aide professionnelle à domicile en Provence-Alpes-Côte d'Azur contre 33 % en France de province. L'aide de l'entourage est en revanche un peu plus élevée.

1 Recours à l'aide professionnelle et vie en institution s'élevaient avec l'âge

Part des seniors selon le type d'aide reçue en Provence-Alpes-Côte d'Azur, par tranche d'âge en 2015

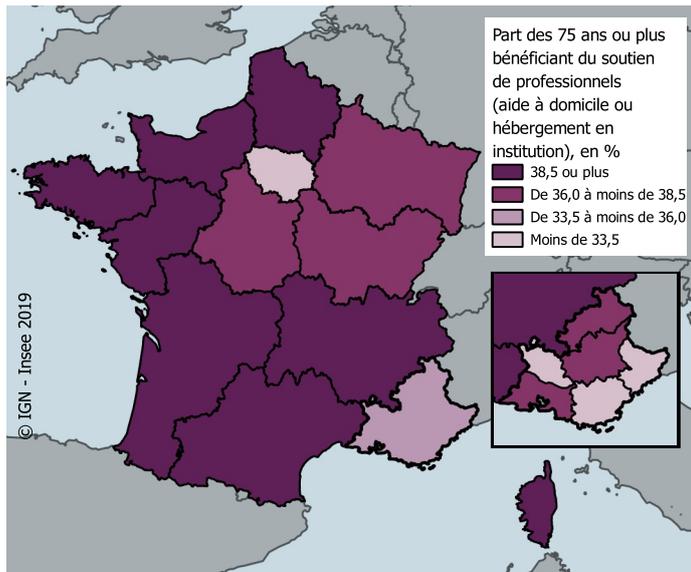


Lecture : 92 % des seniors âgés de 60 à 74 ans vivent à domicile sans recourir à une aide professionnelle.

Sources : Insee, VQS 2014, recensement de la population 2015, Drees, EHPA 2015

2 Un faible recours aux aides professionnelles à domicile et à la vie en institution

Part des seniors de 75 ans ou plus bénéficiant d'aide de professionnels en 2015, par région et département de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Sources : Insee, VQS 2014, recensement de la population 2015, Drees, EHPA 2015

Importance de l'offre privée lucrative

Par ailleurs, concernant les institutions d'hébergement et le secteur de l'aide à domicile auprès des personnes âgées ou handicapées (*sources et méthode*), la région se distingue par l'importance de l'offre privée lucrative. Cette forme juridique est même dominante côté EHPAD (53 % des établissements, contre 18 % en France de province). S'ensuit pour ces établissements un coût médian (tarifs hébergement et dépendance) atteignant 2 190 euros mensuels par résident en 2015, contre 1 960 euros en moyenne sur l'ensemble de la France. Dans les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, ainsi qu'en Vaucluse, l'offre d'hébergement est nettement plus portée par le secteur public et par le privé associatif. Dans ces départements, seuls 14 %, 30 % et 31 % respectivement des EHPAD relèvent du secteur privé lucratif. Tous types d'EHPAD confondus, les tarifs médians y sont proches de ceux observés au niveau national (entre 1 950 et 2 020 euros).

Le secteur de l'aide à domicile reste peu rémunérateur

La majorité des salariés des institutions d'hébergement pour personnes âgées et du secteur de l'aide à domicile occupent des postes d'employés. Leurs conditions de travail sont difficiles dans les deux versants : en témoigne une prévalence élevée et croissante d'accidents du travail. Par ailleurs, les difficultés de recrutement sont récurrentes (*Libault, 2019*).

Ces postes d'employés sont presque tous occupés par des femmes. Plus âgées que les autres employés du tertiaire, elles sont aussi moins souvent en contrat à durée déterminée. Dans les institutions d'hébergement, les salaires horaires sur les postes d'employés sont

3 Des employés à faible rémunération et faible temps de travail dans l'aide à domicile

Conditions d'emploi des employés du tertiaire en 2015 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

	Part de salariés en CDD (en %)	Nombre d'heures médian par jour ouvrable	Salaire net horaire (en €)
Secteur de l'aide à domicile	36	4,7	7,8
Institutions d'hébergement pour pers. âgées	37	7,1	9,7
Secteur du commerce	30	7,1	9,2
Secteur de l'hébergement-restauration	54	7,1	8,9
Ensemble du tertiaire	38	7,1	9,4

Champ : professions d'employés du secteur privé.

Sources : Drees, Finess 2017, Insee, DADS 2015 (postes principaux)

légèrement supérieurs à ceux du tertiaire privé (9,8 € nets par heure contre 9,4 €/h) et s'accompagnent de durées de travail équivalentes. Dans les entreprises et associations du secteur de l'aide à domicile, qui s'avèrent souvent fragiles sur le plan économique, et dont le public va au-delà des seules personnes âgées, la rémunération horaire des employés est très modeste (7,8 €/h). Elle s'accompagne d'une faible durée journalière médiane de travail, de sorte que seule la moitié de ces employés retire de leur activité plus de 800 euros nets par mois. ■

Encadré – L'Opération d'intérêt régional Silver Économie

Chef de file du développement économique, la Région développe une stratégie fondée sur des logiques de spécialisation et de structuration de filières d'avenir. Huit Opérations d'intérêt régional (OIR) ont été identifiées. Parmi elles, l'OIR Silver Économie vise notamment à favoriser le développement de services innovants dans des activités liées aux seniors.

Sources et méthode

Les **seniors** sont les personnes âgées de 60 ans ou plus. Un senior vit en institution s'il réside dans un **EHPAD** (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), une résidence autonomie (anciennement "logement-foyer") ou une unité de soins longue durée. Plus de 85 % des places en institution dans la région relèvent des EHPAD.

Le **secteur de l'aide à domicile** réunit les établissements dont l'activité principale consiste à rendre des services d'assistance, d'orientation ou des services sociaux aux personnes âgées ou adultes handicapés.

Le **recours aux aides professionnelles** ainsi que les estimations d'emploi en équivalent temps plein sont mesurés à partir des enquêtes Établissements d'hébergement des personnes âgées (EHPA 2015) et Vie quotidienne et santé (VQS 2014) du ministère des Solidarités et de la santé. Le recensement de la population est utilisé pour répartir les effectifs de personnes âgées issus d'EHPA en deux sous-groupes d'âge : 75-84 ans et 85 ans ou plus. Le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) permet d'identifier les institutions d'hébergement pour personnes âgées et le fichier des déclarations annuelles de données sociales (DADS 2015) de connaître les conditions d'emploi des salariés.

Pour en savoir plus

- Bazin M., Muller M., « Le personnel et les difficultés de recrutement dans les EHPAD », *Études et Résultats* n° 1067, juin 2018
- Libault D., *Rapport au premier ministre issu de la concertation « Grand âge et autonomie », sections 1.2 et 1.3*, mars 2019
- Marquier R., « Des conditions de travail en EHPAD vécues comme difficiles par des personnels très engagés », *Dossiers de la Drees* n° 5, septembre 2016
- Durieux S., « Perte d'autonomie des seniors à domicile : plus fréquente en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 41, juin 2018
- Vanlerenberghe J.-M., Watrin D., « L'aide à domicile des personnes fragiles : un système à bout de souffle à réformer d'urgence », *Rapport d'information au Sénat* n° 575, juin 2014

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpent
CS 70 004
13 395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez

Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Crédits photos :
Insee

ISSN : 2417-1417 (en ligne)

© Insee 2019

